

OF 18/07/2011

## Mésanger

### Zac de la Cour des Bois : les acquéreurs en colère

Le 29 juin, s'est tenue la réunion publique pour le lancement de la 2<sup>e</sup> tranche de la Zac de la Cour des Bois. Les habitants de la 1<sup>re</sup> tranche se sont déplacés en nombre pour avoir des réponses à leurs problèmes.

Très vite, on leur a rappelé que « **cette réunion est à propos de la 2<sup>e</sup> tranche de cette Zac** ». Chacun a écouté la présentation de la nouvelle tranche. Ensuite, le maire n'a pu éviter les questions. Deux semaines plus tard, les habitants de la zone ne décolèrent pas. Quels sont donc ces problèmes ?

La Cour des Bois compte 48 parcelles vendues et quatre n'ont pas trouvé preneur. Ces nouveaux acquéreurs ont acheté des terrains au prix de 84 € le m<sup>2</sup> en signant un cahier des charges mentionnant les obligations des deux parties, vendeur et acheteurs.

Aujourd'hui, ces derniers s'estiment floués : pas de voirie, pas d'éclairage public, des espaces verts qui ont disparu, pas d'informations sur les logements sociaux qui doivent occuper des terrains initialement non destinés à être bâtis. Les propriétaires dénoncent le changement de règles après signature.

Constatant l'état de la 1<sup>re</sup> tranche, les acheteurs ne comprennent pas comment une nouvelle tranche peut être envisagée. Ils estiment avoir payé un prix qui leur permet d'exiger un minimum de confort. Quelques-uns d'entre eux ont cherché à en savoir plus. Ils ont pris conseil auprès de notaires. « **Une fois la vente régularisée, il convient de noter qu'aucune disposition du Code de l'urbanisme ne prévoit les conditions de modification du cahier des charges.** » La suite va dans le même

sens. Déterminés, les acheteurs envisagent de se regrouper et souhaitent bénéficier de la zone résidentielle promise.

Le maire Jean-Yves Clouet comprend l'impatience des riverains et tente de justifier l'état de fait : « **Si on avait tout terminé vite, le nouvel aménagement de la tranche 2 aurait été en incohérence.** » Anthony Aurillon, adjoint à la voirie, essaie lui aussi de calmer le jeu : « **Il faut relativiser car la plupart des Mésangéens n'ont pas d'éclairage public et n'en auront jamais !** » Ces réponses ne satisfont pas les habitants de la Cour des Bois, qui estiment avoir payé des installations qu'ils n'ont pas. Le problème des espaces verts n'est pas non plus résolu. « **Ils seront déplacés** » leur dit-on, mais ça n'apparaît pas ainsi sur les derniers plans. Les habitants restent amers et mobilisés.